

Tarifs applicables au 07/05/2021

## TRANSACTION - VENTE

Rémunération forfaitaire de 4000 euros TTC sur la part inférieure ou égale à 50 000 euros du prix de vente hors honoraires.

- De 50 001 euros à 110 000 euros 8 %
- De 110 001 euros à 215 000 euros 7 %
- De 215 001 euros à 320 000 euros 6 %
- Pour 320 000 euros et au-delà 5 %

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'acquéreur.

Honoraires pour la réalisation d'un rapport d'estimation : 300 euros TTC

## LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

### ● Honoraires à charge du Bailleur :

7 % de 12 mois de loyers hors charges et taxe dans la limite du plafond prévu de la loi ALUR.

- Dont 8/11<sup>ème</sup> au titre des : Visite(s)/Constitution du dossier/Rédaction de bail avec un maximum 8 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable.
- Dont 3/11<sup>ème</sup> au titre de l'état des lieux d'entrée avec un maximum 3 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable.
- Etat des lieux de sortie : 3 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable

### ● Honoraires à charge du Locataire :

7% de 12 mois de loyer hors charges et taxes dans la limite du plafond prévu de la loi ALUR :

- Dont 8/11<sup>ème</sup> au titre des : Visite(s)/Constitution du dossier/Rédaction de bail avec un maximum 8 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable.
- Dont 3/11<sup>ème</sup> au titre de l'état des lieux d'entrée avec un maximum 3 € TTC /m<sup>2</sup> de surface habitable.

**Biens ESPACIMMO** 1 mois de loyers charges comprises dans la limite du barème ci-dessus

**Biens CM-CI et bien MONNE DECROIX** : Barème loi ALUR affiché ci-dessus

**Rédaction et établissement du contrat de location et de l'état des lieux d'entrée seul :**  
300 euros TTC pour les appartements / 600 euros TTC pour les maisons

## GESTION LOCATIVE

GDM IMMO	SOFI OUEST
Gestion simple : 7,20€ TTC du loyer encaissé	9,60% TTC du loyer hors charges
Gestion + Garantie de Loyers Impayés : 9,74% TTC du loyer encaissé	

**Principe du non-cumul** : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches

